

PROCOLE SANITAIRE DU 117^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE 23 – 25 septembre 2021



Version évolutive au 26 juillet 2021

L'Association Congrès des notaires de France met en place les mesures nécessaires afin d'accueillir l'ensemble des publics participant au Congrès dans les meilleures conditions. Ces mesures déclinent les obligations imposées par les Autorités administratives sur chaque site d'accueil au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire de la Covid-19.

Sommaire :

1. Pass sanitaire pour tous
2. Mesures mises en place par l'Association Congrès des notaires de France
3. Les mesures obligatoires sous la responsabilité de chaque exposant

1. « Pass sanitaire » pour tous

Venez serein, pensez au vaccin

Le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 impose le pass sanitaire aux Etablissements Recevant du Public destinés à accueillir Congrès, foires, expositions et salons. Le Congrès des notaires de France entre dans cette catégorie.

Aussi, il vous sera demandé de présenter votre « pass sanitaire » à l'entrée du Palais des congrès de Nice Acropolis, ainsi qu'à l'entrée des trois soirées et au départ des excursions.

Ce « pass » consiste en la présentation en format numérique via l'application TousAntiCovid ou sous format papier, d'une preuve sanitaire pouvant être :

→ Une preuve de vaccination complète respectant le délai post injection finale

Concrètement, il s'agit :

- Vaccin Pfizer, Moderna ou AstraZeneca : Avoir reçu votre 1^{ère} injection au plus tard le 2 septembre et votre 2^e dose d'injection des vaccins au plus tard le mercredi 15 septembre
- Vaccin Johnson & Johnson de Janssen : d'avoir reçu l'injection au plus tard le jeudi 26 août
- d'avoir reçu votre dose d'injection du vaccin au plus tard le mercredi 15 septembre si vous avez un antécédent de Covid.

→ Une preuve de test RT-PCR ou antigénique négatif de moins de 48h au moment du contrôle

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP.

Sur TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application sera à la main du patient qui peut importer sa preuve :

- à partir du document en format papier ou PDF issu de SI-DEP et qui accompagne le résultat du test, en scannant le QR Code situé sur le document ;
- en cliquant sur le lien dans le portail SI-DEP, qui permet d'importer directement le résultat du test dans TousAntiCovid Carnet.

Une fois le certificat de vaccination en main, il suffit de scanner le QR Code de droite pour l'importer et le stocker en local, dans son téléphone, avec TousAntiCovid Carnet. Il est également possible de récupérer son attestation de vaccination sur le « portail patient » de l'Assurance Maladie.

→ Une preuve de rétablissement

Test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

2. Mesures mises en place par l'Association Congrès des notaires de France

→ Stand de dépistage

Un espace de test antigénique Covid-19 sera mis à disposition des participants à l'entrée du site du Palais des congrès de Nice Acropolis.

→ Référent Covid

Un référent Covid-19 est désigné. Il s'assure de la mise en œuvre des mesures définies sur tous les sites fréquentés lors du Congrès et est garant du respect de ces mesures par l'ensemble des participants.

→ Masque obligatoire



Distribution de masques à l'entrée du Palais des Congrès Nice Acropolis.

Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces, intérieurs et extérieurs, en permanence, à l'exception du restaurant des congressistes où il est obligatoire jusqu'à la place.

→ Gel hydro alcoolique



En complément du dispositif prévu par le Palais des Congrès Nice Acropolis, l'équipe organisatrice distribuera du gel dans les lieux suivants :

- Comptoirs d'accueil général
- Entrée / sortie du Congrès
- Entrées / sorties des amphithéâtres et salles de travail
- Entrée / sortie du restaurant
- L'espace bar / snacking

→ Nettoyage



- Affichage des consignes
- Port du masque obligatoire
- Gel hydro alcoolique
- Contrôle des jauges
- Nettoyage régulier (mobilier, poignées de portes, pieds de micros)

→ Mobilier et aménagements

Accueil général :

- Affichage des gestes barrières
- Gel hydro alcoolique
- Sens de circulation permettant une circulation fluide
- File d'attente américaine
- Distribution de documents ayant suivi un parcours de manipulation limitant le risque sanitaire

Pour le bar / brasserie / restaurant :

- Nombre de participants sera adapté en fonction des normes en vigueur
- Le personnel est formé et porte un équipement de protection (masques)
- Libre-service encadré pour les clients
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Restauration adaptée & individuelle
- Paiement sans contact privilégié ou via plateforme
- Implantation des tables & des assises en fonction des normes en vigueur
- Service à la place d'un plateau regroupant l'ensemble du matériel & menu
- Service de l'eau et du vin individualisés au verre
- Débarrassage des tables et désinfection des tables & chaises par un personnel dédié avant renouvellement éventuel
- Port du masque obligatoire jusqu'à la place.

Pour les amphithéâtres et les salles de Masterclass :

- Capacité adaptée aux réglementations gouvernementales en vigueur
- Port du masque obligatoire en continu
- Désinfection des mobiliers de scène entre chaque session de travail
- Le public pourra poser oralement ses questions depuis des micros posés sur pieds dans les allées ou par écrit depuis l'application mobile
- Contrôle de la jauge en temps réel.

Les réceptions officielles

- Le nombre de participants sera adapté en fonction des normes en vigueur
- La restauration a été repensée afin de concilier qualité et sécurité
- Le masque sera obligatoire en intérieur ou lorsque les règles de distanciation physique ne pourront pas être respectées
- La jauge est décidée par l'Autorité administrative locale

Les excursions

- Le nombre de participants sera adapté en fonction des normes en vigueur
- Le programme a été conçu de façon à respecter la distanciation sociale et les gestes barrières. Le masque sera obligatoire sauf lors des repas organisés

Protocole montage :

- Renforcement des gestes barrières
- Un référent covid est nommé par chaque exposant
- Sur site, le référent Covid de l'organisation est identifié par un badge et s'assure du respect des mesures sanitaires

Zone d'exposition :

- Allées de 3 m
- Stands d'une surface de 12m² minimum
- Zones laissées vides
- Règles de restauration encadrées

→ Vestiaire & Bagagerie :

Pas de bagagerie.

Vestiaire limité aux vêtements, avec diminution de moitié de la capacité afin d'assurer un espacement suffisant sur les portants.

→ Conditions générales de vente adaptées pour les congressistes :

- En cas d'annulation par le Congrès des notaires :
 - D'une manifestation avant ou après le 3 septembre : remboursement intégral
 - Du congrès sur place après le 3 septembre : remboursement intégral des manifestations
- En cas d'annulation par le participant avant le 3 septembre :
 - D'une manifestation : remboursement intégral
 - De l'inscription : remboursement intégral du droit d'inscription et des manifestations
- En cas d'annulation par le participant après le 3 septembre :
 - D'une manifestation : aucun remboursement
 - De l'inscription : aucun remboursement ni du droit d'inscription ni des manifestations

3. Les mesures obligatoires sous la responsabilité de chaque exposant

- Désigner un référent Covid-19
- Afficher le rappel des gestes barrières (port du masque obligatoire, capacité maximale d'accueil du stand).
- Mettre en œuvre les moyens pour rappeler le port du masque obligatoire
- Respecter la capacité d'accueil sur la base de la jauge autorisée par les autorités
- Veiller au respect du protocole sur le stand durant la durée de l'exploitation
- Aménager du stand permettant le respect des règles sanitaires
- Limiter la distribution de documents et d'objets
- Renforcer le nettoyage des surfaces tactiles
- Privilégier un mobilier limitant le contact
- Adopter une restauration encadrée
- Proposer un distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque stand

**Chacun d'entre nous doit être responsable du strict respect de ces règles.
Nous sommes tous impliqués.**